

## **BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE**

**Tarifs applicables au 1 octobre 2020**

### **TRANSACTION VENTE ●●●**

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 150000 € : 5 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 8000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 1500001 € et 500000 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 500001 € : 4 % TTC du prix de vente.

**Principe du non-cumul :** l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.**

Société AOL IMMOBILIER , SAS au capital de 5000 € € - Siège social : 46 Avenue Edouard Millaud 69 290 CRAPONNE - RCS LYON n° 824338024 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 6901 2015 000 000 367 délivrée par Lyon métropole Saint Etienne Roanne